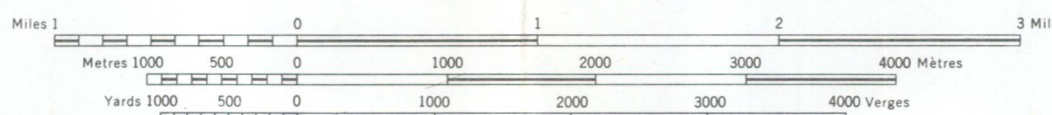


CARTE - MAP
8958 G

LAC LIPPENS
QUÉBEC

ÉCHELLE 1:50,000 SCALE



- LIGNES ISOMAGNÉTIQUES (valeur absolue du champ total)
ISOMAGNETIC LINES (absolute total field)
- 500 gammas
 - 100 gammas
 - 20 gammas
 - 10 gammas
 - Dépression magnétique
Magnetic depression
 - Lignes de vol
Flight lines
 - 1 gamma = 10⁻⁴ tesla en unités SI
1 gamma = 10⁻⁴ tesla in SI units.
 - Altitude du vol: 300 mètres au-dessus du niveau du sol
Flight altitude: 300 metres above ground level
 - Courbe de niveau en pieds au-dessus du niveau moyen de la mer
Elevation contours in feet above mean sea level

ON PEUT OBTENIR DES EXEMPLAIRES DE CETTE CARTE EN S'ADRESSANT À LA DIVISION DES PUBLICATIONS DU MINISTÈRE DES RICHESSES NATURELLES, À QUÉBEC, OU À LA COMMISSION GÉOLOGIQUE DU CANADA, À OTTAWA. COPIES OF THIS MAP MAY BE OBTAINED FROM THE PUBLICATIONS DIVISION OF THE QUEBEC DEPARTMENT OF NATURAL RESOURCES, QUÉBEC, OR FROM THE GEOLOGICAL SURVEY OF CANADA, OTTAWA.

La présente carte est fondée sur l'enregistrement numérique des données recueillies à l'aide d'un magnétomètre à proton qui mesure le champ magnétique total avec une précision de 1 gamma. Le tracé des lignes de vol a été établi sur photographies aériennes à partir des informations des films de 35 mm, reporté sur des cartes topographiques, transféré sur pellicule stable transparente et digitalisé.

Après l'édition des données, les coordonnées des intersections et les différences entre les valeurs magnétiques des traverses et des lignes de contrôle ont été utilisées dans la procédure manuelle de nivellement.

À l'aide d'un programme préparé par Géotrex Limitée, les valeurs du champ total ont été interpolées aux nœuds d'une grille de maille de 0,3219 cm à l'échelle de la carte. Les cartes aéromagnétiques ont été produites sur le tracé mécanographique de Photosur Inc.

On peut se procurer les données sous forme digitale au ministère des Richesses naturelles du Québec et au ministère fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources, au coût de la saisie et de la copie. Les données sous forme analogique sont disponibles seulement au ministère des Richesses naturelles du Québec.

Levé aéromagnétique effectué par Photosur Inc. et Géotrex Limitée entre juin 1973 et septembre 1978.

Aucune correction n'a été apportée pour compenser la variation régionale. Carte de base provenant de cartes publiées par la Direction des Levés et de la Cartographie, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

This map was compiled from digitally-recorded aeromagnetic survey data obtained by a proton precision magnetometer which measured the total field with a resolution of 1 gamma. The flight path of the survey aircraft was recovered from 35 mm track film onto aerial photographs, transferred to a topographical map, reproduced on stable material, and digitalized.

After editing the survey data, the coordinates of the intersections of traverses and control lines and differences in their magnetic values were printed out for use in the manual leveling analysis.

The total field values were generated on a 0.3219 cm square grid at the published map scale using Geotrex Limited computer programs; the final aeromagnetic maps were contoured using the computer and digital plotting facilities of Photosur Inc.

The data used in compiling this map are available in digital form from the ministère des Richesses naturelles du Québec and the Federal Department of Energy, Mines and Resources, for the cost of retrieval and copying. The analog records are available from the ministère des Richesses naturelles du Québec only.

Aeromagnetic survey carried out by Photosur Inc. and Geotrex Limited between June, 1973 and September, 1978.

No correction has been made for regional variation.

Base map from maps published by the Surveys and Mapping Branch, Department of Energy, Mines and Resources, Ottawa.

This document was produced by scanning the original publication. Ce document est le produit d'une numérisation par balayage de la publication originale.

CARTE - MAP
8958 G
LAC LIPPENS
QUÉBEC
34
H
4

